

Projet éducatif

des Ceméa pour les formations

BAFA, BAFD



Les Centres d'Entraînement aux Méthodes d'Education Active sont un mouvement d'éducation nouvelle. C'est à ce titre, et en appui sur les principes philosophiques et éducatifs de l'éducation nouvelle qu'ils participent à la formation des cadres de structures de vacances et de loisirs pour enfants et jeunes.

C'est dans le cadre de l'éducation populaire que les Ceméa ont choisi de situer leur action de formation, pour s'inscrire concrètement dans un processus de transformation sociale au profit d'une plus grande égalité d'accès aux vacances et aux loisirs pour tous.

C'est dans ce cadre d'éducation populaire, renforcé par les valeurs de l'éducation nouvelle que les Ceméa mettent en place des formations qui ont la double ambition de former des cadres compétents et responsables, et de contribuer à la formation personnelle et continue des personnes.

sommaire

- Des valeurs de l'éducation nouvelle - - - 3
- L'éducation nouvelle, une philosophie, des mises en œuvre - - - 3
- Des vacances et des loisirs de qualité pour tous - - - 3
- Le volontariat - - - 4
 - Nos conceptions de l'animation - - - 5
 - Nos objectifs pour la formation d'animateurs - - - 5
 - Les contenus de la formation - - - 6
 - La session d'approfondissement BAFA - - - 7
 - Les conditions de déroulement de la formation - - - 7
 - La validation des sessions de formation - - - 7
 - Les objectifs de la formation des directeurs - - - 9
 - Les contenus de la formation - - - 9
 - Contenus spécifiques des sessions de perfectionnement - - - 11
 - Les conditions de déroulement de la formation - - - 11
 - La validation des sessions de formation - - - 11
- Un dispositif de placement - - - 11
- Le Projet associatif 2002 - 2005 des Ceméa - - - 12

Des valeurs de l'éducation nouvelle



Tout être humain peut se développer et même se transformer au cours de sa vie. Il en a le désir et les possibilités.

Notre action est menée en contact étroit avec la réalité.

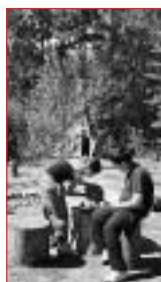
Le milieu de vie joue un rôle capital dans le développement de l'individu. L'éducation doit se fonder sur l'activité, essentielle dans la formation personnelle et dans l'acquisition de la culture.

L'expérience personnelle est un facteur indispensable du développement de la personnalité.

Tout être humain, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de convictions, de culture, de situation sociale a droit à notre respect et à nos égards.

La laïcité, c'est l'ouverture à la compréhension de l'autre dans l'acceptation des différences et dans le respect du pluralisme. C'est aussi le combat pour la liberté d'expression de chacun et contre toute forme d'obscurantisme, de discrimination, d'exclusion et d'injustice.

L'éducation nouvelle, une philosophie, des mises en œuvre



Les Ceméa sont un des mouvements d'éducation nouvelle. Dans ce cadre, la formation place la personne au cœur même de sa propre activité, au cœur de ses apprentissages, qui ne sont eux-mêmes qu'au service de son propre développement.

Les Ceméa ont contribué à développer l'éducation active, basée sur l'activité de chaque individu dans un cadre collectif. Cette notion d'activité s'est définie sous le concept « d'Agir ».

Les Ceméa ont contribué à mettre au point puis à développer la pédagogie du projet, bien différente dans sa conception et dans ses mises en œuvre d'une conception contemporaine des méthodologies de projet.

Les Ceméa s'appuient en outre, pour l'organisation interne de leur formation, sur des conceptions de pédagogie institutionnelle, situant la personne au centre de l'organisation de son cadre de vie, de son cadre de formation, la rendant co-responsable de l'élaboration des règles internes de fonctionnement et des programmes de formation, donc co-responsable de leur mise en œuvre et de la nécessaire évaluation de cette mise en œuvre.

Au travers de ces diverses conceptions, les Ceméa oeuvrent, dans chacune des formations qu'ils ont en charge, à la formation de citoyens (ou futurs citoyens) actifs et responsables.

Des vacances et des loisirs de qualité pour tous

Les vacances collectives représentent pour les enfants et les adolescents une aventure incontournable. C'est une expérience qui contribue à leur développement au même titre que d'autres temps d'éducation.



Parce que les centres de vacances et de loisirs sont des formes d'organisation des temps libres des enfants et des adolescents, ils doivent être au service des projets de ceux-ci. Le temps libre est un temps qui permet à chaque personne de vivre selon ses besoins, d'exercer sa liberté.

Dans une société marquée par de profondes inégalités et la banalisation des phénomènes d'exclusion, les centres de vacances et de loisirs sont un moyen pour tous d'accéder aux vacances et aux loisirs.

Les centres de loisirs sans hébergement, valorisent une appropriation des environnements habituels des jeunes et des enfants, régulent les rythmes de vie au plus près des besoins et inscrivent leur action dans une éducation vers la citoyenneté grâce à une vie collective réfléchie à l'échelle et à la mesure de chacun.

Les centres de vacances privilégient tout ce que la notion de départ peut porter de dépaysement, de confrontation fondatrice avec un environnement nouveau, et d'apprentissages de la vie en collectivité hors de son environnement habituel. L'éloignement, tout en favorisant une restructuration de la personne, permet de multiples expérimentations, soulagées des contraintes « habituelles ».

Dans ce cadre-là, ils sont des lieux irremplaçables d'éducation à la vie sociale et culturelle.

Les Ceméa conduisent des formations qui veulent promouvoir des vacances et des loisirs où :

- la vie personnelle s'enrichit de la vie du groupe ;
- le brassage social permet la compréhension et l'acceptation de l'autre dans sa différence ;
- le rythme de chacun est respecté ;
- l'on peut exprimer ses choix, prendre des initiatives, participer à l'élaboration du cadre de vie, exercer des responsabilités ;
- les activités sont organisées à partir des besoins, des désirs, des projets des participants ;
- la sécurité physique, affective des enfants est partie intégrante du projet pédagogique.

À travers tout cela, l'on peut vivre des expériences, des relations, des apprentissages de qualité.

Le volontariat



Le BAFD et le BAFD sont deux brevets inscrits dans une démarche d'animation volontaire. Le volontariat a été à la base du développement des centres de vacances et de loisirs.

Les Ceméa inscrivent toutes leurs démarches de formation, y compris au-delà du seul terrain des formations à l'animation volontaire, dans la promotion du volontariat, seule garantie de la poursuite du développement des centres de vacances et de loisirs dans le cadre de l'éducation populaire.

Dépassant le cadre du bénévolat et du salariat, le volontariat permet la reconnaissance d'un engagement responsable. Limité dans la durée, et à un cadre d'action précis, il valorise un engagement solidaire et altruiste. Incitant à l'engagement pour et avec d'autres, il est l'espace d'une citoyenneté concrètement traduite en actes dans le champ des vacances et des loisirs. Se dégageant du rapport de subordination salarial, il permet sur des durées courtes un engagement global de l'adulte, indispensable pour lui permettre de jouer pleinement son rôle éducatif.

Parce que cette démarche résulte d'un engagement personnel, parce qu'elle constitue une incitation ou une invitation d'implication dans la vie sociale, elle est éducative par essence et offre aux enfants et aux jeunes un modèle d'engagement citoyen.

L'exemple de solidarité qu'il représente, puisqu'il permet à des enfants et des adolescents de partir en vacances ou de vivre des loisirs qui demeurent accessibles est une autre des facettes de la dynamique éducative qu'il engage.

Le dispositif de formation à l'animation que constituent les formations BAFA et BAFD que les Ceméa ont mis en place répond à ces enjeux : des jeunes et des moins jeunes s'engageant dans une logique de volontariat, encadrés par des militants d'éducation nouvelle, eux-mêmes exerçant leurs fonctions de formation dans une logique de volontariat constitue le socle du projet éducatif de notre mouvement.

■ NOS CONCEPTIONS DE L'ANIMATION

Les Ceméa conçoivent la fonction d'animation comme une tâche éducative globale.

La dimension éducative et sociale des structures de vacances et de loisirs engage la responsabilité de l'animateur dans son rôle d'accueil d'enfants en situation de vacances et de loisirs.

Les fonctions de l'animateur

Elles sont à la fois techniques et pédagogiques et doivent être assumées, de la prévision à la réalisation et au bilan. Elles supposent de :

- prendre en compte chaque enfant comme personne à part entière, et donc de développer ses propres facultés d'écoute et d'observation ;
- assurer la sécurité affective, physique et matérielle des enfants et des jeunes ;
- promouvoir l'initiative individuelle ;
- mettre en place un cadre qui permette aux enfants et aux jeunes de prendre des responsabilités ;
- accompagner les enfants et les jeunes dans la construction de leurs savoirs et de leur vie personnelle ;
- partager des moments de vie collective et d'activité dans le respect et la promotion d'une véritable démocratie ;
- apporter les éléments nécessaires à la découverte, à l'aventure, au progrès de la personne ;
- prendre en compte l'environnement avec l'ambition de permettre aux enfants et aux jeunes de se l'approprier.

Les Ceméa défendent l'idée d'une équipe éducative où chacun peut réellement exercer ses responsabilités.

L'animateur a donc à se situer au sein d'une équipe répartie sur les fonctions : de direction, de service et d'animation.



■ NOS OBJECTIFS POUR LA FORMATION D'ANIMATEURS

Ils concernent toutes les structures de centres de vacances et de centres de loisirs pour tous les publics mineurs. Ils prennent en compte la diversité des formes d'accueil, et s'adaptent à l'évolution de ces formes d'accueil, dès lors qu'elles sont au service des enfants et des jeunes. Nos objectifs concernent toutes les étapes de la formation BAFA et visent à aider chaque futur animateur à être participant actif à l'éducation des enfants et des jeunes, acquérir des outils pour :





- permettre, susciter l'activité des enfants, l'organiser à partir des besoins et des projets des enfants et des jeunes ;
- l'accompagner ;
- l'enrichir ;
- organiser et gérer la vie quotidienne ;
- garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants ;
- construire sa propre conception du rôle de l'animateur ;
- savoir argumenter ses choix pédagogiques ;
- avoir une perception claire d'un centre de vacances, d'un centre de loisirs (types d'accueil, de séjours, d'organisation des personnels différents), et d'approcher les enjeux sociaux et culturels de cette organisation des loisirs collectifs ;
- travailler avec d'autres, vivre dans un groupe ;
- prendre en compte l'ensemble des personnes de la structure ;
- repérer les richesses de l'environnement, les exploiter, s'adapter aux contraintes ;
- analyser son expérience pratique ;
- mesurer son évolution au travers des étapes de la formation.

■ LES CONTENUS DE LA FORMATION

L'activité est « l'axe central de la formation »

Elle se décline par des apprentissages simples permettant :

- de redécouvrir le plaisir de faire ;
- de s'initier à des familles d'activités variées ;
- d'acquérir des compétences techniques et pédagogiques dans des activités à vivre avec des enfants ;
- d'avoir une vision plus globale de la mise en oeuvre d'activités pour garantir la sécurité des enfants ;
- une réflexion sur le rôle de l'activité dans le développement des enfants et des jeunes ;
- une mise en oeuvre de situations pédagogiques centrées sur la - conduite d'activités, sur l'aménagement de lieux riches de sollicitations pour des enfants.

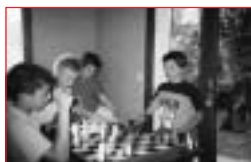
L'organisation de la vie quotidienne

Nos actions de formation mettent en relief l'importance que nous accordons à l'organisation matérielle, à la qualité de la vie collective. Cela se traduit :

- par une association du stagiaire à l'élaboration des règles de la vie quotidienne et collective du stage, puis à son analyse et à son bilan ;
- par une réflexion plus large sur le rôle de l'animateur dans la construction d'une vie collective de qualité, en centre de vacances ou de loisirs : rythme de vie, repas, hygiène, relations avec les familles ;
- par une implication dans la prise en charge de la vie matérielle.

La connaissance des enfants et des jeunes

- Les différents publics qui fréquentent les lieux de vacances et de loisirs collectifs.
- Leurs besoins, leurs droits, leurs rythmes de vie, etc.
- Leur environnement culturel, social, économique, etc.



La connaissance des terrains d'application

- Les différentes structures : le centre de vacances, le centre de loisirs sans hébergement, les autres formes d'accueil.
- L'organisation des groupes d'enfants et les implications pédagogiques qui en découlent.
- Les différentes personnes qui interviennent dans le domaine de l'animation : leurs statuts, leurs fonctions, leurs rôles.

Le cadre réglementaire : législation, sécurité, responsabilité

Nous insistons plus particulièrement sur les notions de responsabilité (individuelle et collective), de liberté et de sécurité des personnes sur le plan physique, moral et matériel.

Les faits de société

Le futur animateur, acteur social, doit être sensibilisé aux différents phénomènes d'exclusion qu'il pourra rencontrer dans sa pratique (racisme, inégalité sociale, culturelle, toxicomanie, sida, problème de handicap...). Il doit être en mesure d'inscrire son action dans l'actualité, aussi bien en tant qu'animateur que de participant actif au cadre social et politique. Il doit être en mesure de mettre en place des moyens de compréhension de cette actualité.



■ LA SESSION D'APPROFONDISSEMENT BAFA

Elle permet

- de travailler plus spécifiquement sur le bilan des différentes étapes de la formation et l'analyse qui est faite de ce parcours (session de formation générale, stage pratique) ;
- d'approfondir des savoirs et des savoir-faire : sur une famille d'activité donnée (activités ludiques, d'expression, sportives, manuelles, scientifiques et techniques) ; sur les activités suscitées par un milieu donné (milieu marin, montagne, rivière, milieu urbain, international...) ; sur les activités privilégiées pour les enfants d'une tranche d'âge donnée, ou pour les publics spécifiques.

■ LES CONDITIONS DE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

Les Ceméa s'engagent sur la qualité des formations qu'ils organisent notamment au travers de la compétence de leurs formateurs. Dans ce sens, un plan de formation de formateurs est mis en œuvre.

Chaque stage est préparé et conduit par une équipe de formateurs (animateurs et directeurs diplômés), praticiens des centres de vacances et de loisirs. Ces formateurs sont porteurs des valeurs du mouvement Ceméa. Les équipes sont constituées aussi sur une complémentarité des expériences et des compétences.

Cette complémentarité permet de répondre à la diversité des publics accueillis et des terrains d'application.

Chaque formation est construite en fonction des besoins repérés des stagiaires. Ceux-ci sont au cœur de leur propre formation. La cadre de formation réfléchi et mis en place par les équipes permet à chaque stagiaire d'acquérir les capacités requises pour exercer sa fonction d'animation et de se former personnellement.

L'environnement et le milieu du stage constituent des éléments fondateurs des démarches de formation.

■ LA VALIDATION DES SESSIONS DE FORMATION

Au début de chaque session de formation théorique, l'équipe de formateurs expose les objectifs du stage et les modalités d'évaluation, de validation. Les Ceméa s'engagent, quelles soient les modalités retenues, à ce que la validation soit in fine du fait de la seule équipe d'encadrement, sous la responsabilité de son directeur.

Elle engage donc sa responsabilité dans la validation ou la non-validation des sessions de formation.

L'équipe de formateurs complètera l'appréciation, si besoin, de conseils au stagiaire pour la suite de son itinéraire.





Nos conceptions de la direction

Les Ceméa conçoivent la direction comme la conduite d'une entreprise éducative vers des objets précis et déterminés à l'avance, avec des moyens adaptés. La dimension éducative et sociale des structures de vacances et de loisirs engage la responsabilité du directeur à la fois envers l'organisateur dans l'élaboration et la mise en oeuvre d'un projet pédagogique en relation avec le projet éducatif et envers toutes les personnes concernées directement par le séjour (animateurs, parents, enfants, personnels techniques).

Les fonctions de direction

La direction est une fonction nécessaire qui doit être repérée et assumée en toute clarté.

Elle comprend plusieurs fonctions à la fois techniques et pédagogiques, qui doivent nécessairement toutes être assumées, de la prévision à la réalisation et au bilan. Elles concernent :

- les personnes dans leur organisation et leur formation,
- l'alimentation,
- le matériel et le patrimoine,
- les finances et la comptabilité,
- l'hygiène et la santé,
- les activités,
- la sécurité de l'ensemble des participants.



Ces fonctions sont assurées suivant le nombre total d'adultes et la spécificité de la structure, par une ou plusieurs personnes.

Dans le cadre d'une équipe, une personne a le statut particulier de directeur.

Celui-ci est garant de la réalisation des fonctions dont il peut ne pas avoir directement la charge, et en cohérence avec le projet pédagogique.

Le projet pédagogique

La direction de structures de vacances et de loisirs implique l'élaboration d'un projet de direction qui présente les intentions du directeur dans les domaines de l'éducation, du fonctionnement de la structure et de l'organisation du travail, et concerne ses conceptions de la direction.

Ce projet sert dans la négociation :

- avec l'organisateur initiateur et porteur du projet éducatif,
- avec l'équipe de direction et d'animation pour permettre une clarification des positions respectives de chacun dans ses responsabilités et faciliter la mise au travail de l'équipe.

L'élaboration du projet pédagogique se fait en concertation avec l'équipe de direction et d'animation.

Ce projet fixe le choix des moyens de fonctionnement du séjour et de contrôle de son déroulement.

Il prévoit l'organisation de la collectivité et des activités en fonction des différents âges et des besoins respectifs.

Il définit les domaines d'intervention de chacun. Il donne la possibilité aux enfants et aux jeunes d'être entendus dans leurs projets formulés ou non et de construire ceux-ci avec le soutien des adultes.

Le projet pédagogique prévoit concrètement les différents moyens et étapes mis en oeuvre pour atteindre les objectifs et pour l'évaluation des résultats.

L'équipe de direction, l'équipe éducative

Les Ceméa défendent l'idée d'une équipe éducative où chacun peut réellement exercer ses responsabilités.

Le fonctionnement doit situer clairement les tâches de chaque membre de l'équipe, et en même temps chacun doit être confronté au contrôle des autres.

C'est une garantie pour que :

- se réalise l'appropriation individuelle du projet et se construise la réalisation collective,
- s'exerce le nécessaire contrôle de la collectivité sur les conditions de mise en œuvre de projet.

Dans ces conditions, le directeur garantit la cohérence de l'action avec les finalités, décide et/ou aide à la prise de décision.

■ LES OBJECTIFS DE LA FORMATION DES DIRECTEURS

Il s'agit bien de toutes les structures de centres de vacances et centres de loisirs pour tous les publics mineurs.

Nos objectifs au travers de toute la formation BAFD visent à aider chaque futur directeur à :

- clarifier ses propres intentions éducatives dans le domaine des vacances et des loisirs des enfants et des jeunes, de les communiquer et de les traduire en contenus ;
- construire sa propre conception du rôle de directeur et pouvoir argumenter ses choix ;
- repérer que ses actions ont des effets sur un milieu, un groupe, une personne ;
- situer son action éducative de directeur de centres de vacances et de loisirs dans le contexte économique et social ;
- acquérir, au plan méthodologique, des outils pour :
 - concevoir son projet de direction,
 - élaborer pour toute structure particulière de loisirs et de vacances, un projet pédagogique qui traduise, au plan des pratiques, les orientations du projet éducatif de l'organisateur,
 - être capable de gérer l'ensemble des moyens matériels et financiers dans le sens du contrat passé avec l'organisateur,
 - associer l'ensemble des personnes de la structure et passer avec elles au stade de la mise en œuvre,
 - animer des équipes d'adultes et exercer un mode de direction qui permette à chaque membre de ces équipes de prendre part aux décisions qui sont de sa responsabilité, de participer à leur réalisation et à leur contrôle,
 - exercer auprès des animateurs une réelle fonction de formation,
 - analyser ses expériences pratiques de direction,
 - clarifier le rôle du directeur vis à vis des personnels employés dans la structure, des familles, des enfants et des jeunes, établir un bilan de formation.



■ LES CONTENUS DE LA FORMATION

En cohérence avec la législation en cours.

Approfondir la connaissance des enfants, des jeunes et de leurs milieux de vie

La formation permet d'approfondir les éléments de connaissance des différents publics des vacances et des loisirs collectifs, sur leurs besoins, leurs droits, leur rythme de vie, leur environnement culturel, économique et social.

Repérer les multiples structures de vacances et de loisirs, leurs objectifs et leurs caractéristiques

Chaque participant sera amené à cerner la diversité des structures, leurs différences au plan institutionnel, au plan des personnes intervenant dans le champ de l'animation.

Des informations seront données sur l'évolution de la demande sociale de loisirs et sur la nature des réponses éducatives apportées aujourd'hui par les initiatives locales et les grands programmes publics.



Prendre en compte les problèmes de société

Le stagiaire directeur doit être sensibilisé à différents problèmes de société qui agissent sur les conditions de déroulement d'un séjour. Pour ces raisons, des valeurs comme la laïcité, le droit des enfants, et des problèmes de société comme le racisme, la toxicomanie font partie de la formation.

Le projet pédagogique

C'est un outil particulièrement adapté à la préparation et à la conduite de l'ensemble des situations du centre de vacances ou de loisirs.

Les stagiaires élaboreront des outils qui leur permettent de traduire concrètement les projets des organisateurs, et d'exprimer leurs conceptions éducatives. Ces outils porteront sur :

- l'aménagement des espaces dans lesquels des participants d'âges différents peuvent agir chacun à leur niveau d'intérêt ;
- l'élaboration et la mise en oeuvre de processus d'entrée et de conduite des activités, garantissant la prise en compte des intérêts et besoins, des niveaux de pratique des enfants ;
- une organisation du travail de l'équipe éducative qui assure à chacun la permanence des repères adultes.

Choix et mise en oeuvre des activités

Une réflexion sera conduite dans les sessions de formation sur le rôle de l'activité dans le développement des enfants et des jeunes ainsi que sur les conditions pédagogiques.

Le directeur doit exercer un rôle de formation important concernant la conduite des activités et l'aménagement des lieux permettant une pratique autonome des enfants.

De plus en plus souvent, des prestataires extérieurs au centre prennent en charge des groupes d'enfants pour la pratique d'activités. Cette situation sera étudiée afin de préparer le directeur à intervenir auprès des prestataires dans un souci de cohérence et de qualité.



Maîtrise des fonctions de direction au service du projet pédagogique

Les stages abordent l'ensemble des fonctions dont le directeur reste garant dans la réalisation, même si certaines ne sont pas effectuées directement par lui, même si elles varient dans leur importance d'une structure à l'autre.

Connaissance des cadres réglementaires

Les sessions de formation traitent du cadre réglementaire et législatif :

- des centres de vacances et de loisirs défini par la législation en vigueur sur la protection des mineurs,
- de la pratique de certaines activités,
- des conditions d'emploi du personnel.

Maîtrise de la communication orale et écrite

Une maîtrise de l'écrit est nécessaire à tout directeur. Certaines séquences de la formation permettent un entraînement à la rédaction de documents et à leur communication verbale au titre de l'exercice d'une fonction de direction. Des outils de soutien à la rédaction des différents écrits obligatoires du BAFD sont mis en oeuvre.

■ CONTENUS SPÉCIFIQUES DES SESSIONS DE PERFECTIONNEMENT

La session de perfectionnement reprend et complète l'ensemble des contenus abordés à la session de formation générale.

L'analyse des situations concrètes de direction vécues au stage pratique, constitue l'entrée principale de cette session.

Elle prépare les stagiaires à l'élaboration du bilan de formation en fin de cursus BAFD.

■ LES CONDITIONS DE DÉROULEMENT DE LA FORMATION

L'individualisation d'une grande partie des contenus de la formation prend en compte :

- les acquis et expériences de chaque stagiaire,
- la diversité des situations d'exercice de la direction.

Les équipes de formateurs des Ceméa sont constituées sur une complémentarité des expériences et des compétences. Ce sont des praticiens confirmés qui participent régulièrement à des sessions de formation interne. Cette complémentarité permet de répondre à la diversité des publics accueillis et des terrains d'application.



■ LA VALIDATION DES SESSIONS DE FORMATION

En référence aux objectifs généraux de la formation, l'équipe de formateurs engage, assez tôt dans la formation, sa responsabilité dans la validation ou la non validation des sessions de formation.

Elle formule son appréciation sur les capacités du candidat à exercer les fonctions de direction et l'accompagne, le cas échéant, de conseils sur les conditions d'exercice de celle-ci (directeur-adjoint, directeur d'une petite structure, expérience de plusieurs stages pratiques...).

Un dispositif de placement

Le placement des directeurs et des animateurs en structure de loisirs est pour les Ceméa un enjeu majeur. Soucieux d'améliorer les prestations que fournissent déjà les services régionaux de placement, les Ceméa ont défini un cahier des charges national pour accompagner les stagiaires dans leurs recherches de stages pratiques et pour sensibiliser les organisateurs sur leur rôle central dans la formation.

Les enjeux du placement, les modalités pratiques offertes par les services régionaux des Ceméa sont présentés dans chacune des formations. Cette dynamique de placement, s'organisant en concertation et en collaboration avec les organisateurs de séjours, tant sur le plan national que local, favorise également un travail très suivi avec ces mêmes organisateurs.



Le Projet associatif 2002 - 2005 des Ceméa

Parce que par essence un projet éducatif n'est pas figé dans le temps, parce qu'il doit nécessairement prendre en compte les évolutions d'une société, et ses orientations, les Ceméa le définissent régulièrement.



- Défricher l'éducation nouvelle du 21^e siècle, utiliser et perfectionner les outils pédagogiques, en créer d'autres, agir, réfléchir, agir et recommencer autant de fois qu'il est nécessaire pour accompagner tous les acteurs de l'éducation.
- Faire vivre l'éducation formelle, l'éducation non formelle, les pratiques culturelles, l'éducation à la santé tout au long de la vie dans les territoires, dans les projets, dans les institutions pour la jeunesse et l'éducation populaire.
- Construire, assumer des responsabilités collectives et individuelles dans l'éducation, s'engager pour le développement durable pour les solidarités nouvelles, intergénérationnelles, en Europe et dans le monde et créer des richesses d'un nouveau type.
- Se former pour soi, pour et avec les autres, arpenter universellement les cultures du monde, c'est cette expérience sociale et collective que les Ceméa souhaitent porter pendant toute la période 2002-2005 à travers leur projet associatif.

Adresses des associations territoriales

♦ SIÈGES RÉGIONAUX

Ceméa ALSACE

22, rue de la Broque
BP 74
67 067 Strasbourg Cedex
Tél. 03 88 22 05 64

Ceméa AQUITAINE

178, rue Achard, bât. D
33 300 Bordeaux
Tél. 05 56 69 17 92

Ceméa AUVERGNE

61, avenue de l'Union
Soviétique
63 000 Clermont - Ferrand
Tél. 04 73 98 73 73

Ceméa BASSE-NORMANDIE

33, rue des Rosiers
14 000 Caen
Tél. 02 31 86 14 11

Ceméa BOURGOGNE

27, rue Parmentier
21 000 Dijon
Tél. 03 80 72 37 11

Ceméa BRETAGNE

92, rue du Frugy
29 337 Quimper Cedex
Tél. 02 98 90 10 78

Ceméa CENTRE

10, rue Adolphe Crespin
BP 2142
45 011 Orléans Cedex
Tél. 02 38 53 70 66

Ceméa CHAMPAGNE

ARDENNE
14, rue de la République
51490 Beine Nauroy
Tél. 06 89 86 11 17

Ceméa CORSE

École du Centre
8 rue Saint François
20 200 Bastia
Tél. 04 95 34 13 20

Ceméa FRANCHE-COMTE

6, rue de la Madeleine
BP 117
25 013 Besançon Cedex
Tél. 03 81 81 33 80

Ceméa HAUTE-NORMANDIE

33, route de Darnétal
BP 1243
76 177 Rouen Cedex 1
Tél. 02 32 76 08 40

Ceméa LANGUEDOC

ROUSSILLON
28, rue du faubourg Boutonnet
34 090 Montpellier
Tél. 04 67 04 35 60

Ceméa LIMOUSIN

23A, boulevard Saint Maurice
BP 340
87 009 Limoges Cedex
Tél. 05 55 34 60 52

Ceméa LORRAINE

Château de Lunéville
BP 46
54 303 Lunéville Cedex
Tél. 03 83 74 06 63

Ceméa MIDI-PYRÉNÉES

51 bis, rue des Amidonniers
31 000 Toulouse
Tél. 05 61 12 65 00

Ceméa NORD-PAS-DE-CALAIS

118, boulevard de la Liberté
59 800 Lille
Tél. 03 20 12 80 00

Ceméa PAYS-DE-LOIRE

15 bis, allée du
Commandant Charcot
44 000 Nantes
Tél. 02 51 86 02 60

Ceméa PICARDIE

7, rue Henriette Dumuin
BP 2703
80 027 Amiens Cedex 1
Tél. 03 22 71 79 00

Ceméa POITOU-

CHARENTES
3, place Prosper Mérimée
BP 219
86 005 Poitiers Cedex
Tél. 05 49 88 07 61

Ceméa PROVENCE

ALPES CÔTE D'AZUR
47, rue Neuve Sainte Catherine
13 007 Marseille
Tél. 04 91 54 25 36

Ceméa RHÔNE-ALPES

1, rue Eugénie Brazier
BP 1053
69 201 Lyon Cedex 01
Tél. 04 72 10 63 00

Ceméa ILE-DE-FRANCE

Ile-de-France Est
51, rue Louis Braille
94 100 Saint - Maur
Tél. 01 45 11 77 00

Ile-de-France Ouest

50, rue de la République
95 100 Argenteuil
Tél. 01 30 25 89 20

♦ SIÈGES D'OUTRE MER

Ceméa GUADELOUPE
59, rue Brissot de Varville
97 110 Pointe-à-Pitre
Tél. 0 590 82 20 67

Ceméa GUYANE

BP 80 - 97 322
Cayenne Cedex
Tél. 0 594 30 68 09

Ceméa MAYOTTE

Rue du Stade Cavani
Maison des Associations
BP 318
97 600 Mamoudzou
Mayotte
Tél. 00 269 61 13 75

Ceméa MARTINIQUE

BP 483
97 205 Fort-de-France Cedex
Tél. 0 596 60 34 94

Ceméa POLYNÉSIE

177, cours de l'Union Sacrée
Taunoo - BP 3824
Papeete - Tahiti
Tél. 00 689 43 73 11

Ceméa RÉUNION

43, ruelle Magnan Champ
Fleuri BP 808
97 476 Saint Denis Cedex
Tél. 0 262 21 76 39

Ceméa NOUVELLE

CALEDONIE
Association Pwără - wāro
BP 454-98 822 Poindimié
Nouvelle - Calédonie
Tél. 00 687 42 71 24

♦ SIÈGE NATIONAL Ceméa

24, rue Marc Seguin
75 883 Paris Cedex 18
Tél. 01 53 26 24 24
Fax 01 53 26 24 19
Site web : www.cemea.asso.fr